

La coordination de la reconstruction des murs de berges au parc Forges Thiry à Theux

Question écrite du 18/05/2022

de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Suite aux terribles inondations de juillet dernier, les murs de berges bordant la Hoegne ont été partiellement voire totalement détruits par les flots. Le Gouvernement wallon a pris en charge les travaux de sécurisation des berges y compris les sécurisations urgentes sur des ouvrages privés. Reste que pour les travaux qui n'ont pas été repris comme étant de sécurisation urgente, de nombreux murs de berge manquent encore.

Du côté des riverains, l'inquiétude grandit. C'est le cas pour certains riverains à hauteur du parc Forges Thiry, la route menant de Theux à Pepinster.

En effet, parmi les riverains, certains n'ont pas l'intention, pour des raisons organisationnelles ou financières, de reconstruire les murs de berges dont ils ont appris fortuitement qu'ils en étaient les propriétaires. Et pour cause, pour certains, leur maison est devenue inhabitable. Leur priorité ne se trouve dès lors pas dans la reconstruction d'un mur de berge.

Cependant pour ceux qui restent, voire qui sont déjà retournés dans leur maison, ils font face à une situation délicate. La reconstruction des murs ne fait sens que si l'ensemble des propriétaires concernés effectuent la réparation. Dès lors, ainsi, que je l'avais déjà déclaré précédemment parce qu'il faut une certaine unité dans la réparation des ouvrages, la prise en charge de la réparation doit être coordonnée par les pouvoirs publics.

Comment Madame la Ministre a-t-elle priorisé les travaux de reconstruction des murs de berges ?

Comment différencie-t-elle les travaux de sécurisation urgente de ceux qui ne le sont pas ?

Les travaux de reconstruction, notamment à hauteur du parc Forges Thiry, vont-ils être coordonnés par les pouvoirs publics ? Dans l'affirmative, dans quels délais ? Dans la négative, que peuvent entreprendre les riverains légitimement inquiets ?

Réponse du 15/06/2022

de TELLIER Céline

Faisant suite aux inondations de juillet 2021, la Direction des cours d'eau non navigables du SPW ARNE avait mandaté 5 bureaux d'études via marchés publics. Les prestations portaient sur des investigations, des études et le suivi d'exécution des travaux de sécurisation urgente des berges, de nettoyage et de curage des cours d'eau majoritairement dans le sous-bassin hydrographique de la Vesdre.

Lors de la première phase, les bureaux d'études ont procédé aux tâches suivantes :

- la réalisation d'un inventaire exhaustif des dégâts résultant des inondations de juillet 2021 ;
- la priorisation des interventions en zone urbanisée suivant l'urgence nécessaire des réparations (stabilité des berges et écoulement hydraulique) ;
- la prescription des travaux de réparation à faire exécuter.

Il est important d'attirer l'attention sur le fait que tous les points d'intervention ont été pris en considération dans la priorisation, c'est-à-dire d'un simple tronçonnage à enlever faisant obstruction à l'écoulement de l'eau à la réfection d'un mur de berge de plusieurs dizaines de mètres de longueur.

Aujourd'hui, les travaux de sécurisation urgente sont toujours en cours au travers de marchés publics (20 lots pour le bassin de la Vesdre).

Certaines interventions, trop onéreuses et moins urgentes, vont faire l'objet de marchés spécifiques. À ma demande, une enveloppe budgétaire de 10 millions d'euros supplémentaires a été débloquée le 6 avril dernier à ce sujet.

La phase de reconstruction résiliente démarrera dans un second temps sur base des résultats de la modélisation hydraulique/hydrologique du bassin de la Vesdre, actuellement en cours.

Le cas du mur de berges au parc Forges Thiry à Theux a fait l'objet d'une étude spécifique. Le cahier des charges des travaux est en cours de rédaction. Ces travaux se tiendront dans le second semestre de cette année 2022 avec une prise en charge complète par la Région.